

Avis sur le rapport 1-2 de l'Exécutif régional

## **Compte administratif de l'exercice 2017 de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

### Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget de la Région pour l'exercice 2017. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les ressources se sont élevées à 1 394 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 93,4 %.
- Les dépenses se sont établies à 1 392 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 92,1 %. Elles se répartissent entre :
  - la section d'investissement : 430 M€, avec un taux d'exécution de 88,8 %,
  - la section de fonctionnement : 962 M€, avec un taux d'exécution de 93,7 %.
- Le résultat de clôture s'établit à + 17,8 M€.
- L'encours de dette est de 634 M€ au 31 décembre 2017.
- La capacité de désendettement est de 2,75 années au 31 décembre 2017.
- La collectivité a dégagé 230,8 M€ d'épargne brute en 2017.

### Avis du CESER

**Le CESER tient à souligner le bon taux d'exécution du budget en 2017**, puisque les dépenses prévues au budget primitif ont été réalisées à hauteur de 92,1 %. Cette bonne exécution budgétaire concourt à la mise en œuvre de la stratégie de mandat 2016-2021, notamment en matière de stratégie financière pluriannuelle. Elle est d'autant plus notable qu'elle est intervenue dans un contexte budgétaire contraint et mouvant, notamment concernant les points suivants :

- Une diminution de la dotation globale de fonctionnement (-21,3 M€).
- Une modification des compétences en matière d'action économique issue de la loi NOTRe, avec la perte de compétences des Départements conduisant la Région à renforcer ses actions.
- Le transfert de la compétence "transports scolaires et interurbains", dont le coût consolidé pour la Région reste difficile à estimer précisément en année pleine (pour mémoire, le transport régulier de voyageurs non urbain et le transport scolaire ont été respectivement transférés le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 1<sup>er</sup> septembre 2017).

Le CESER tient également à souligner les éléments positifs suivants :

- **L'année 2017 est marquée par une importante progression des investissements**, qui concerne les principales compétences de la Région : enseignement, transports, formation professionnelle et action économique. Cette tendance est conforme à la stratégie de mandat. En outre, elle correspond aux souhaits précédemment émis par le CESER dans ses avis budgétaires, qui engageait la collectivité à davantage investir pour développer l'activité économique.
- **Le maintien voire l'amélioration des principaux indicateurs financiers de la collectivité**, traduisent une situation financière saine ; en effet, bien que la hausse notoire des investissements ait généré une progression du recours à l'emprunt et de l'endettement, la Région garde une capacité de désendettement toujours très basse (2,75 ans). Cet indicateur s'est amélioré entre 2016 et 2017 (passant de 2,86 à 2,75 ans) du fait d'une hausse de l'épargne brute :
  - capacité de désendettement = encours de dette/épargne brute,
  - capacité de désendettement 2016 = 607/212 = 2,86 ans,
  - capacité de désendettement 2017 = 634/230 = 2,75 ans.

Le CESER note cependant que la capacité de désendettement devrait logiquement se dégrader dans les années à venir, compte tenu de la montée en charge des investissements prévus par la stratégie de mandat (qui prévoit une capacité de désendettement de 6 ans maximum à l'issue du mandat).

- **Une recherche d'efficience dans la gestion de la dette régionale.** La Région a en effet poursuivi en 2017 sa stratégie de gestion active de la dette qui vise à rationaliser le coût de la dette et optimiser au maximum les conditions financières des contrats en cours. Par exemple, le prêt souscrit fin 2016 auprès du groupe Caisse des dépôts offre des conditions financières particulièrement avantageuses. 38,6 M€ ont été mobilisés en 2017, représentant le solde du contrat de prêt désigné "prêt croissance verte à taux zéro" (PCV 0 %) qui est exclusivement destiné au financement de dépenses d'investissement prévues en 2016 et en 2017 en matière de rénovation des bâtiments publics, et dont les travaux réalisés doivent respecter la réglementation thermique en vigueur, porte plus précisément sur les établissements d'enseignement. Indexé sur taux fixe (à 0 %), il est assorti d'une durée d'amortissement de 20 ans.

**Vote du CESER sur l'avis :** adopté à l'unanimité.

## Observations des commissions thématiques du CESER sur le CA 2017

### Commission Cadre de vie-Société

**La commission Cadre de vie – Société constate de faibles taux de réalisation pour la fonction 4 "santé et action sociale"** (68,08 % en investissement, 46,88 % en fonctionnement). Même si les montants engagés dans ces domaines sont peu significatifs au regard d'autres volumes financiers du budget régional, la commission note que la majorité des dépenses de la fonction 4 "santé et action sociale" concerne un secteur à forts enjeux : la santé (maisons de santé mais également dispositifs en faveur des professionnels de santé telles que l'aide aux étudiants ou à la télémédecine par exemple). La commission note, par ailleurs, les éléments d'explication apportés par les services de la Région concernant ces faibles taux de réalisation qui sont très sensibles à différents facteurs : faiblesse des montants concernés, structure des dépenses (subventions), réalisation des enveloppes ouvertes en fonction de temporalités différentes selon les projets des acteurs dans les territoires. D'où le suivi qui sera exercé par la commission sur l'état d'avancement de projets territoriaux liés à la santé et à l'accès aux soins afin d'avoir une perception plus fine en s'appuyant sur des exemples de projets aboutis ou en cours.

### Commission Économie-Emploi

Les crédits relatifs à la recherche et à l'innovation sont en légère baisse par rapport à 2016. Celle-ci peut s'expliquer par une homogénéisation des dispositifs entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Les crédits Feder rééquilibrent probablement cette évolution.

### Commission Formation-Recherche

Concernant les dépenses d'investissement de la Formation professionnelle et apprentissage, la Commission relève un taux d'exécution de 63,78 %. Renseignements pris auprès des services du Conseil régional, ce faible taux de réalisation s'explique par une opération de restructuration et d'extension de l'atelier au CFA Vauban à Besançon qui n'a pas pu commencer car le projet fait l'objet d'une étude complémentaire prenant en compte les besoins du lycée Pâris.

### Commission Mobilités-Énergie

Pas d'observation particulière.

### Commission Territoires-Environnement

Pas d'observation particulière.

## **Déclaration de Jean-Gabriel Schamelhout, au nom du 1<sup>er</sup> collègue**

L'acte majeur par lequel l'Exécutif régional définit chaque année les orientations et donc les actes de sa politique régionale (déclinaison de sa stratégie de mandat) au regard d'un budget est les orientations budgétaires.

Tout en ne sous-estimant pas l'avis donné par le CESER sur le compte administratif de l'année écoulée, le 1<sup>er</sup> collègue du CESER demande explicitement à ce que le CESER soit associé dans le processus d'élaboration des orientations budgétaires ce qui permettrait, d'une part, de s'approprier la "stratégie de mandat" et d'autre part, d'apporter ses réflexions, ses propositions au cours de la rédaction des orientations budgétaires l'année prochaine.